

# COMMUNE D'ARÇONNAY

Département de la Sarthe  
Arrondissement de Mamers  
Canton de Mamers

## **ARRETE DU MAIRE PORTANT MODIFICATION DE L'ARRETE N°2020-10-29 Autorisations d'ouvertures dominicales pour l'année 2021**

\*\*\*\*\*

*Le Maire de la Commune d'Arçonnay*

*Vu le Code des Collectivités Territoriales,*

*Vu le Livre II du Code du Travail et notamment l'article L.221-19,*

*Vu l'article L. 3132-26 du Code du travail relatif à l'ouverture des établissements de commerce de détail le dimanche,*

*Vu la délibération en date du 16 octobre 2020 de la Communauté Urbaine d'Alençon (C.U.A.) qui propose d'accorder aux commerces 12 dérogations au repos dominical pour 2021,*

*Vu la délibération en date du 12 octobre 2020 du Conseil municipal de la Commune d'Arçonnay qui propose d'accorder aux commerces 12 dérogations au repos dominical pour 2021,*

*Vu l'arrêté municipal n°2020-10-29 portant autorisations d'ouvertures dominicales pour l'année 2020*

*Vu les courriers des différents responsables de magasins s'engageant à rémunérer le personnel travaillant ces jours là selon les dispositions réglementaires prévues par le Code du Travail,*

*Considérant le report du début de la période des soldes d'hiver, initialement prévu le 06 janvier 2021, au 20 janvier 2021 ;*

*Considérant la période de crise sanitaire exceptionnelle ;*

*Considérant l'accord de la Communauté Urbaine d'Alençon (C.U.A.) ;*

### **ARRETE :**

**ARTICLE 1<sup>er</sup> :** La date du 10 janvier 2021 (1<sup>er</sup> dimanche des soldes d'hiver) de 09 H à 19 H est remplacée par la date du **24 janvier 2021** de 09 H à 19 H.

**ARTICLE 2 :** Tous les autres articles de l'arrêté susvisé restent inchangés.

**ARTICLE 3 :** Monsieur le Maire, Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie de Oisseau-le-Petit, Monsieur le Directeur du Travail et de l'Emploi sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera adressé, pour visa, à Monsieur le Préfet du MANS.

A Arçonnay, le 14/12/2020

Pour Extrait Conforme,

LE MAIRE

D. LAUNAY



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-21720062-20201214-AR20201214-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/12/2020

Affichage : 15/12/2020